

Administration de l'aéroport international d'Halifax

Plan d'accessibilité

2026 - 2029



HalifaxStanfield

Table des matières

| | |
|--|----|
| Message de l'Administration de l'aéroport international d'Halifax..... | 3 |
| Introduction..... | 5 |
| Aperçu..... | 6 |
| La consultation est primordiale pour notre plan..... | 7 |
| Principes..... | 9 |
| Acronymes et abréviations..... | 9 |
| Définitions..... | 10 |
| Généralités..... | 12 |
| Processus de rétroaction..... | 12 |
| Autres formats..... | 12 |
| Coordonnées..... | 13 |
| L'accessibilité au sein de notre organisation..... | 14 |
| Emploi..... | 15 |
| Technologies de l'information et de la communication (TIC)..... | 16 |
| Communication (autres que les TIC)..... | 18 |
| Acquisition de biens, de services et d'installations..... | 20 |
| Conception et prestation de programmes et de services..... | 21 |
| Transport..... | 24 |
| Environnement bâti..... | 26 |
| Dispositions des règlements liés à l'accessibilité de la LTC..... | 30 |
| Consultations..... | 31 |
| Conclusion..... | 33 |

Message de l'Administration de l'aéroport international d'Halifax

Nous vous présentons fièrement notre Plan d'accessibilité 2026-2029, qui témoigne de notre engagement continu à soutenir les gens et la collectivité. Nous poursuivons un objectif simple, mais essentiel : faire de l'aéroport un lieu accueillant, agréable et inclusif pour tous.

L'accessibilité n'est pas une démarche distincte, mais plutôt un principe qui oriente tout ce que nous faisons. Que ce soit dans la conception et l'amélioration de nos installations ou dans la prestation de programmes liés à l'expérience client, nous veillons à faire preuve d'attention et de respect dans chacune de nos interactions.



“Nous poursuivons un objectif simple, mais essentiel : faire de l'aéroport un lieu accueillant, agréable et inclusif pour tous.”

Cet engagement s'étend aux membres de notre personnel, pour lesquels nous nous efforçons de favoriser un milieu de travail bienveillant, inclusif et à l'image des diverses communautés que nous servons. Au-delà de notre aéroport, nous avons à cœur de soutenir nos collectivités grâce à de véritables partenariats et à des initiatives de financement favorisant l'accessibilité et l'inclusion.

Malgré notre fierté des progrès réalisés ces dernières années, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous resterons à l'écoute, continuerons d'apprendre et prendrons les mesures nécessaires pour que notre aéroport demeure un endroit où tout le monde se sent à sa place.

Nous invitons tous les usager·ère·s de l'aéroport et les membres de la collectivité à nous accompagner dans cette démarche.

Cordialement,

Joyce Carter
Présidente et directrice générale

Énoncé sur l'accessibilité

L'Administration de l'aéroport international d'Halifax (« AAIH ») s'engage à faire de l'aéroport un lieu accessible et inclusif pour toutes les personnes qui voyagent ainsi que tous les membres du personnel et de notre collectivité. Nous nous efforçons de cerner, d'éliminer et de prévenir les obstacles au sein de nos installations, programmes, services et pratiques d'emploi.

Notre approche repose sur la législation applicable, les normes d'accessibilité et les pratiques exemplaires, ainsi que sur un engagement continu envers les personnes en situation de handicap. Notre objectif est de créer un environnement favorisant l'autonomie, la dignité, le respect et le même accès pour tout le monde. Grâce à une amélioration continue, à la collaboration et à la responsabilisation, nous nous efforçons de rendre l'aéroport international Stanfield d'Halifax (« **Halifax Stanfield** ») plus accessible pour tout le monde.



Introduction

Le présent Plan d'accessibilité décrit les mesures que l'AAIH met en œuvre afin de cerner, d'éliminer et de prévenir les obstacles au sein de l'organisation. Il tient compte de nos responsabilités en vertu de la législation applicable en matière d'accessibilité et établit une approche coordonnée visant à améliorer l'accessibilité de nos installations, services et pratiques d'emploi.

Le présent plan s'appuie sur les efforts déjà entrepris et établit une orientation claire afin de favoriser un environnement aéroportuaire plus accessible. Nous reconnaissons que les besoins et les expériences varient d'une personne à l'autre, et nous nous efforçons de faire en sorte que nos espaces, services et programmes y répondent adéquatement.





Aperçu

L'AAIH est assujettie à plusieurs lois, règlements et normes en matière d'accessibilité, notamment à la Loi sur les transports au Canada (LTC). La LTC prévoit des dispositions relatives au transport de personnes handicapées, en vertu desquelles le Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées (RTAPH) établit des exigences relatives à l'accessibilité applicables aux fournisseurs de services de transport.

L'AAIH est également soumise à la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA), entrée en vigueur en 2019 dans le but de créer un Canada exempt d'obstacles. En vertu de la LCA, les articles 63 et 65 établissent les règles applicables au réseau de transport, y compris aux aéroports. Ces règlements comprennent le Règlement sur l'établissement des plans et des rapports en matière de transports accessibles (REPRTA) et le Règlement canadien sur l'accessibilité (RCA), lesquels exigent des entités réglementées qu'elles élaborent et publient des plans d'accessibilité tous les trois ans, ainsi que des rapports d'étape annuels pour chaque année où aucun nouveau plan n'est prévu.

La consultation est primordiale pour notre plan

L'AAIH s'appuie sur le principe « Rien sans nous », un concept fondamental de la Loi canadienne sur l'accessibilité, selon lequel les personnes handicapées doivent participer aux décisions qui ont une incidence sur leur vie.

Nous reconnaissons l'importance d'une participation significative dans l'élaboration de notre stratégie en matière d'accessibilité. Nous avons consulté des personnes handicapées pour qu'elles contribuent à l'élaboration du présent Plan, qu'elles nous aident à définir nos priorités et à appuyer notre démarche sur des expériences concrètes.

Nous valorisons les points de vue des personnes qui voyagent, des membres de notre personnel et de notre collectivité. Nous continuerons de collaborer avec des consultant-e-s et des organismes œuvrant en accessibilité ainsi que de recueillir leurs commentaires pour mettre en œuvre le présent Plan d'accessibilité et faire progresser l'accessibilité au sein de notre organisation.





Principes

Le présent Plan d'accessibilité est conforme à la Loi canadienne sur l'accessibilité et s'appuie sur les principes énoncés ci-dessous :

- a) toute personne doit être traitée avec dignité;
- b) toute personne doit avoir les mêmes chances d'épanouissement;
toute personne a droit à une participation pleine et égale dans la société;
- c) toute personne doit avoir concrètement la possibilité de prendre des décisions pour soi-même, avec ou sans aide;
- d) les lois, les politiques, les programmes, les services et les structures doivent tenir compte de la façon dont les différents types d'obstacles et de discrimination se recoupent;
- e) les personnes en situation de handicap doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures;
- f) les normes et les règlements en matière d'accessibilité doivent être établis dans le but d'atteindre le niveau d'accessibilité le plus élevé.

Acronymes et abréviations

Les acronymes et les abréviations suivants sont utilisés dans le présent Plan d'accessibilité :

LCA – *Loi canadienne sur l'accessibilité*

RCA – Règlement canadien sur l'accessibilité

RTAPH – Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées

REPRTA – Règlement sur l'établissement des plans et des rapports en matière de transports accessibles

LTC – *Loi sur les transports au Canada*

FIDS – Acronyme anglophone des tableaux d'affichage des vols

RHFAC – Certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen

Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent au présent Plan d'accessibilité :

Côté piste : La zone restreinte de l'aéroport au-delà du contrôle de sécurité des passager·ère·s (p. ex. les portes, l'aire de trafic, la piste, etc.).

Dispositif d'assistance : Toute aide à la mobilité, aide à la communication ou tout autre dispositif conçus pour aider une personne handicapée en lien avec son handicap.

Obstacle : Tout élément physique, architectural, technologique, comportemental, lié à l'information ou aux communications, ou encore aux politiques ou pratiques, qui entrave la participation pleine et égale à la société des personnes ayant un handicap, qu'il s'agisse d'un handicap physique, mental, intellectuel, cognitif, sensoriel, d'apprentissage, de communication, ou d'une limitation fonctionnelle.

Débarcadère : Une zone située à l'extérieur d'un bâtiment d'aérogare où les passager·ère·s sont pris en charge ou déposés et qui appartient à l'exploitant de l'aérogare ou qui est exploitée, louée ou autrement contrôlée par ce dernier.

Handicap : Toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, sensorielle, d'apprentissage, de communication, ou une limitation fonctionnelle, qui, en interaction avec un obstacle, entrave la participation pleine et égale d'une personne à la société. Le handicap peut être permanent, temporaire ou épisodique, ou encore passer inaperçu.

Côté ville : Les zones de l'aéroport qui ne sont pas soumises à des restrictions de sécurité (p. ex. la zone des arrivées, les débarcadères, le stationnement, la zone consacrée aux enregistrements, les locataires côté ville).

Définitions

Dispositif de mobilité : Tout fauteuil roulant manuel ou électrique, scooter, fauteuil d'embarquement, déambulateur, canne, béquille, prothèse ou toute autre aide conçue pour aider une personne handicapée en lien avec sa mobilité.

Animal d'assistance : Un chien qui a été entraîné par une organisation ou une personne qualifiée pour accomplir des tâches visant à aider une personne handicapée.

Généralités

Processus de rétroaction

Tout commentaire du public est le bienvenu dans le cadre de la mise en œuvre du présent Plan d'accessibilité, et nous mettons à sa disposition plusieurs façons de le faire. La personne responsable de recevoir ces commentaires pour l'AAIH est le **coordonnateur des relations communautaires et avec la clientèle**.

Autres formats

Le présent Plan d'accessibilité et le processus de rétroaction sont publiés en ligne sur notre site Web. Si vous avez besoin d'un autre format du présent Plan d'accessibilité ou du processus de rétroaction, nous pouvons vous fournir ces documents en format imprimé, en gros caractères, en braille, en format audio ou dans un format électronique compatible avec les technologies adaptées, et ce, dans des délais raisonnables.



Coordonnées

Pour faire part de vos commentaires ou demander un autre format du Plan d'accessibilité ou du processus de rétroaction, communiquez avec nous de l'une des façons suivantes :



Site Web :

<https://halifaxstanfield.ca/fr/home-francais/>, rubrique Contactez-nous



Téléphone :

902-873-4422 ou 1-877-876-4422 (sans frais)



Téléscripteur :

1-800-855-0511 (voix à téléscripteur) ou 711 (téléscripteur à voix)



Courriel :

info@halifaxstanfield.ca



Adresse postale :

Administration de l'aéroport international d'Halifax
747, boulevard Bell, Bureau 1610
Goffs (Nouvelle-Écosse), Canada, B2T 1K2



Médias sociaux :

Un message privé par l'intermédiaire des plateformes de médias sociaux utilisées par l'aéroport, soit Facebook, Instagram et LinkedIn.



L'accessibilité au sein de notre organisation

Les pratiques et politiques organisationnelles sont essentielles pour soutenir l'accessibilité à Halifax Stanfield. En intégrant l'accessibilité aux processus de gouvernance et aux activités opérationnelles, l'aéroport renforce sa capacité à offrir une expérience de voyage inclusive à tout le monde.

Les principales initiatives dans ce domaine sont les suivantes :

- Faire preuve de leadership en matière d'accessibilité en obtenant l'accréditation de niveau 1 du Conseil international des aéroports (ACI).
- Intégrer l'accessibilité aux politiques et aux procédures.
- Renforcer les processus internes afin d'assurer la conformité aux exigences d'accessibilité dans les opérations aéroportuaires.



Emploi

Les pratiques d'emploi contribuent à créer un milieu de travail accessible et inclusif. L'AAIH vise à soutenir les membres de son personnel ayant différentes capacités en favorisant un environnement respectueux, inclusif et adapté aux divers besoins. L'AAIH favorise l'accessibilité à l'emploi grâce à des pratiques d'embauche inclusives, à des mesures d'adaptation en milieu de travail, ainsi qu'à des initiatives de formation continue et de sensibilisation. Des mesures sont mises en place pour aider le personnel à accéder aux outils, au soutien et aux environnements dont ils ont besoin pour accomplir leur travail efficacement.

Les engagements suivants décrivent les mesures que l'AAIH prendra au cours des trois prochaines années pour continuer à améliorer l'accessibilité à l'emploi :

- Évaluer toutes les salles de pause et les salles à manger de l'AAIH[CS1] dans l'aérogare afin de déterminer les améliorations possibles en matière d'accessibilité pour le personnel et de planifier les améliorations nécessaires.
- Continuer d'offrir une formation sur l'accessibilité au personnel et aux dirigeant·e·s afin de les sensibiliser et de favoriser des pratiques inclusives.
- Revoir les politiques et procédures relatives aux ressources humaines afin de renforcer l'accessibilité tout au long du cycle de vie de l'employé·e.
- Continuer à explorer les possibilités permettant de rendre notre processus d'embauche plus inclusif et accessible.
- Établir une politique sur les mesures d'adaptation en milieu de travail et les modalités de travail flexibles.



Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les technologies de l'information et de la communication accessibles constituent un élément important de l'expérience des personnes qui voyagent. L'AAIH s'engage à améliorer l'accès à l'information et aux communications pour les personnes handicapées. Notre objectif est d'offrir de l'information dans des formats adaptés aux divers besoins des personnes qui voyagent, notamment au moyen de plateformes numériques et de technologies d'assistance.

Le site Web de l'aéroport Halifax Stanfield est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) et comporte une page consacrée à l'accessibilité qui présente les équipements et les services offerts à l'aéroport. Les personnes qui voyagent ont également accès à des technologies facilitant l'accessibilité de l'information et des communications, notamment l'application Aira pour l'interprétation visuelle, des boucles auditives et l'application Language Line pour la traduction en American Sign Language (ASL). Nous continuons de tirer parti de ces outils et d'explorer de nouvelles technologies afin de permettre aux personnes qui voyagent d'accéder facilement à l'information, de manière autonome.



Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Nos engagements visant à améliorer l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication au cours des trois prochaines années comprendront :

- Améliorer l'information en ligne sur l'accessibilité à Halifax Stanfield.
- Effectuer des recherches sur les services d'interprétation en American Sign Language et en langue des signes québécoise et les mettre à l'essai pour les annonces diffusées sur les tableaux d'affichage des vols et les écrans des portes de l'aérogare.
- Explorer les possibilités d'améliorer la technologie d'aide auditive et de l'étendre à d'autres espaces de l'aérogare afin de mieux aider les personnes qui voyagent, le personnel et les membres de la collectivité.

Communications (autres que les TIC)

Une communication efficace est essentielle pour offrir une expérience aéroportuaire plus accessible. L'AAIH s'engage à communiquer avec les personnes qui voyagent de façon accessible, inclusive et adaptée à différents besoins. Cela englobe diverses méthodes de communication, notamment les annonces publiques, la signalisation et les interactions directes avec le personnel.

Les annonces publiques préenregistrées à l'aéroport sont diffusées dans des formats audio et visuels afin de répondre aux différents besoins en matière de communication. Le personnel et les bénévoles jouent également un rôle important en apportant leur aide et en répondant aux besoins de chacun lorsqu'ils se présentent, grâce à une formation continue sur l'accessibilité. La signalisation, l'orientation des usager·ère·s et l'utilisation d'un langage simple favorisent une communication claire et accessible. Nous poursuivons nos efforts en vue de renforcer les pratiques de communication et d'améliorer la façon dont l'information est communiquée.



Communications (autres que les TIC)

Nos engagements visant à améliorer l'accessibilité des communications au cours des trois prochaines années comprendront :

- Revoir notre politique concernant l'information offerte en plusieurs formats afin de veiller à ce qu'elle soit conforme au Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées (RTAPH) et la mettre à jour au besoin.
- Revoir notre formation sur l'accessibilité destinée au personnel afin de veiller à ce qu'elle soit conforme au RTAPH et la mettre à jour au besoin.
- Revoir les fonctions du personnel pouvant être appelé à fournir une aide physique, à manipuler des aides à la mobilité ou à aider les passager·ère·s handicapés à utiliser de l'équipement spécialisé, et élargir la formation afin que tous les membres du personnel concernés soient bien préparés.
- Explorer les possibilités d'offrir une formation supplémentaire en matière d'accessibilité au personnel et aux partenaires de l'aéroport.

Acquisition de biens, de services et d'installations

L'acquisition contribue de façon importante à soutenir l'accessibilité dans l'aéroport. L'AAIH tient compte de l'accessibilité lors de l'acquisition de biens, de services et d'installations, notamment dans ses processus d'approvisionnement et ses ententes, afin d'offrir des services accessibles et de réduire les obstacles potentiels pour les personnes qui voyagent.

L'AAIH a investi dans de l'équipement facilitant l'embarquement et le débarquement, notamment des rampes d'embarquement accessibles pouvant être utilisées lorsqu'une passerelle n'est pas disponible, ainsi qu'un appareil de levage Eagle pour aider les passager·ère·s lorsque l'équipement de la compagnie aérienne n'est pas disponible.



Nos engagements visant à améliorer l'accessibilité dans le cadre de l'acquisition de biens et de services au cours des trois prochaines années comprendront :

- Collaborer avec des partenaires en accessibilité dans la conception et l'acquisition de biens, de services et d'installations adaptés aux besoins sensoriels au sein de l'aérogare.
- Continuer de tenir compte de l'accessibilité lors de l'examen des documents d'appel d'offres publics afin de réduire les obstacles potentiels.
- Explorer les possibilités d'améliorer l'intégration de l'accessibilité dans les processus d'acquisition.



Conception et prestation de programmes et de services

Les programmes et les services sont essentiels pour offrir une expérience aéroportuaire accessible et inclusive. Halifax Stanfield propose plusieurs services de soutien adaptés à divers besoins des personnes qui voyagent et visant à réduire les obstacles tout au long de leur parcours.

Ces services comprennent des programmes visant à soutenir les personnes ayant des handicaps visibles et non visibles, comme le programme Cordons de tournesol, le programme de zoothérapie canine offert en partenariat avec Ambulance Saint-Jean de Nouvelle-Écosse, ainsi que des initiatives comme Aviateurs de l'autisme et les visites de familiarisation permettant à des personnes qui voyagent ayant diverses expériences vécues de se sentir mieux préparées et plus en confiance. D'autres services sont offerts, notamment une assistance au débarcadère et des bornes de recharge pour dispositif de mobilité électrique. Les participant·e·s au programme de bénévolat Les Guides de Stanfield, qui a été revitalisé, offrent également de l'aide et des conseils dans l'ensemble de l'aérogare.

Les engagements suivants décrivent les mesures que l'AAIH prendra au cours des trois prochaines années pour continuer à améliorer l'accessibilité à Halifax Stanfield, grâce à la conception et à la mise en œuvre de programmes et de services :

- Offrir des conseils aux locataires et aux fournisseurs de services commerciaux afin qu'ils sachent comment aider les personnes qui voyagent à accéder à une aide à la mobilité.
- Installer ou déplacer une borne de recharge pour dispositif de mobilité dans un emplacement central du côté ville de l'aérogare.
- Améliorer les ressources de familiarisation pour les personnes qui voyagent en envisageant la possibilité de créer un environnement simulé d'avion ainsi que du matériel complémentaire pour accompagner les visites de familiarisation.



Transport

Le transport accessible est essentiel pour offrir une expérience aéroportuaire harmonieuse et inclusive. L'AAIH s'engage à soutenir les personnes handicapées qui voyagent en offrant des services, des infrastructures et des équipements qui réduisent les obstacles et favorisent l'autonomie tout au long de leur parcours à Halifax Stanfield.

Halifax Stanfield propose plusieurs options de transport accessibles pour aider les personnes handicapées qui voyagent. Parmi celles-ci, un transport public accessible, des taxis et des véhicules de location adaptés, des espaces de stationnement accessibles désignés et des navettes équipées pour accueillir les passager·ère·s handicapés en provenance du stationnement Park'N Fly.



L'aéroport dispose également d'une navette accessible permettant d'aider les passagers à embarquer dans les aéronefs ou à en débarquer lorsqu'une passerelle n'est pas disponible. Une assistance au débarcadère est également offerte pour aider les personnes qui voyagent à accéder aux services de transport facilement et confortablement.

Les engagements suivants décrivent les mesures que l'AAIH prendra au cours des trois prochaines années pour continuer à améliorer l'accessibilité du transport :

- Veiller à ce que des panneaux des places de stationnement accessibles soient en place pour permettre aux voyageurs de les repérer facilement.
- Revoir la stratégie de stationnement de l'aéroport, y compris les bornes de paiement, afin de favoriser l'accessibilité. La mise à niveau des bornes de paiement du stationnement pourrait être envisagée dans le cadre de cette initiative.



Navigate the Airport
Naviguer dans l'aéroport

Touch to verify
Toucher pour s'identifier


Halifax Stanfield

Environnement bâti

Pour offrir une expérience aéroportuaire accessible et inclusive, les installations doivent avant tout être conçues pour répondre aux besoins des personnes qui voyagent, des membres du personnel et des visiteur·se·s, quelles que soient leurs capacités. L'AAIH vise à intégrer l'accessibilité à la planification, à la construction et aux rénovations afin de créer des environnements fonctionnels, sécuritaires et accueillants pour tous les usager·ère·s. Cela comprend des éléments comme les escaliers, les rampes, les ascenseurs, les toilettes accessibles, la signalisation, les sièges, les voies de circulation, les bureaux, l'éclairage, l'acoustique et l'orientation des usager·ère·s.

Halifax Stanfield met également à disposition de nombreuses installations accessibles dans l'ensemble de l'aérogare. Celles-ci comprennent des toilettes universelles dans chaque toilette, des portes automatisées aux entrées et le long des principales voies de circulation, des alarmes incendie sonores et visuelles, des espaces salons, des lieux d'aisance pour animaux de compagnie ainsi que des panneaux tactiles et d'orientation facilitant les déplacements et favorisant une plus grande autonomie.

En reconnaissance des efforts continus en matière d'accessibilité, l'aérogare est devenue en 2019 le premier bâtiment de la Nouvelle-Écosse à obtenir la certification Or en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen. Elle a ensuite obtenu de nouveau la certification de niveau Or en 2024, réaffirmant ainsi le leadership de Halifax Stanfield en matière de conception accessible et d'expériences de voyage inclusives.

L'AAIH continue de renforcer son expertise interne en matière de conception et de planification accessibles grâce au perfectionnement professionnel au sein de l'équipe de planification et de développement de l'aéroport, notamment celui de ses membres ayant obtenu la désignation de Professionnel·le dans le cadre du programme de certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen (RHFAC).

Environnement bâti

Les engagements suivants décrivent les mesures que l'AAIH prendra au cours des trois prochaines années pour continuer à améliorer l'accessibilité au sein de l'environnement bâti de l'aéroport :

- Renforcer la sécurité dans les espaces publics extérieurs en étendant les indicateurs tactiles d'attention à la voie de débarquement.
- Moderniser les appareils et équipements sanitaires, notamment en repositionnant les distributeurs à des hauteurs et à des emplacements accessibles, et en remplaçant les barres d'appui afin de faciliter les transferts sécuritaires.
- Aménager des toilettes universelles équipées de tables à langer pour adultes dans des endroits clés de l'aérogare, notamment dans les zones côté ville et côté piste de la zone des départs vers les États-Unis, ainsi que déterminer des possibilités pour un futur emplacement dans la zone des départs des vols intérieurs et internationaux.
- Explorer les possibilités d'améliorer les espaces du côté piste afin de répondre à divers besoins sensoriels, notamment en envisageant la création d'espaces adaptés aux besoins sensoriels des passager·ère·s et des visiteurs.
- Renforcer les systèmes de barrières aux entrées des toilettes en remplaçant les configurations à une seule courroie par des configurations à deux courroies.
- Rechercher des solutions permettant d'installer des barrières détectables à l'aide d'une canne blanche dans les zones contrôlées par l'aéroport et encourager les partenaires de l'aéroport à adopter des pratiques similaires.
- Évaluer les toilettes universelles afin de vérifier la présence et le bon fonctionnement des systèmes d'appel d'urgence et de repérer les endroits où des améliorations pourraient être nécessaires.
- Étudier la possibilité de créer des espaces de jeux pour les enfants du côté piste, intégrant des éléments accessibles et adaptés aux besoins sensoriels.

Environnement bâti

- Examiner les toilettes publiques afin de cerner les possibilités d'installer des crochets supplémentaires pour les effets personnels à des hauteurs accessibles.
- Ajouter un ascenseur supplémentaire au contrôle de sécurité avant l'embarquement afin d'améliorer la circulation et d'assurer un accès continu aux personnes qui voyagent.
- Évaluer les portes dans l'ensemble de l'aérogare afin de déterminer les possibilités d'en améliorer l'accessibilité, notamment en envisageant l'installation d'ouvre-portes automatiques et en recensant les passages étroits dans des endroits clés.
- Évaluer les plans actuels des chemins d'évacuation afin de s'assurer de leur conformité avec les normes d'accessibilité en vigueur et de prévoir des améliorations au besoin.




Service Animal
Relief Area
Aire de soulagement
pour animaux

Dispositions des règlements liés à l'accessibilité de la LTC

L'AAIH est assujettie aux règlements de l'Office des transports du Canada adoptés en vertu du paragraphe 170(1) de la Loi sur les transports au Canada (LTC). Cela comprend les dispositions applicables du Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées (RTAPH), notamment les articles suivants :

Partie 1 : Exigences applicables aux fournisseurs de services de transport

Articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10(2), 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19(1), 19(2)a), 19(2)b), 19(2)f), 20, 21, 22 et 23.

Partie 4 : Exigences applicables aux exploitants de terminaux

Articles 212(a), 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 225(1), 225(2)a), 226, 227, 229, 230 et 231.



Consultations

Nous avons consulté des personnes qui voyagent et des familles ayant divers handicaps afin de mieux comprendre les aspects qui fonctionnent bien à l'aéroport et les améliorations qui sont nécessaires. Ces consultations contribuent à appuyer notre travail sur des expériences concrètes et à tenir compte des divers besoins de notre collectivité. Les consultations comprenaient des visites sur place de l'aérogare, ainsi que des réunions tenues par téléphone et en ligne.

Les personnes qui ont participé ont indiqué que l'aéroport était accueillant, qu'il offrait du soutien et qu'il faisait des progrès positifs. Le personnel et les bénévoles ont été constamment reconnus comme un grand atout, de nombreuses personnes qui voyagent soulignant qu'une assistance proactive et respectueuse contribue à une expérience de voyage plus positive et empreinte de dignité.

Les participant·e·s ont également cerné des possibilités d'améliorer l'accessibilité et de réduire les obstacles. Les principaux thèmes abordés concernaient l'amélioration des toilettes et de la formation du personnel en matière d'accessibilité et la création d'espaces mieux adaptés à différents besoins sensoriels. Les personnes qui voyagent ont souligné l'importance d'avoir accès à des espaces calmes permettant de s'éloigner des environnements achalandés ou bruyants.

Nous avons également entendu qu'il était important de mieux faire connaître les fonctionnalités accessibles existantes et de veiller à ce que les services et les technologies soient faciles à utiliser de manière autonome.

Les consultations ont été menées auprès de personnes représentant diverses expériences vécues, notamment des personnes ayant des handicaps physiques, sensoriels et cognitifs. Parmi elles, des personnes utilisant des aides à la mobilité, des personnes vivant avec la douleur, des personnes aveugles ou malvoyantes ainsi que des personnes sourdes ou malentendantes, des personnes ayant des troubles de l'apprentissage, du développement et de la mémoire, ainsi que des personnes neurodivergentes.

Consultations

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui nous ont parlé de leurs expériences. Leurs commentaires contribuent directement à l'élaboration du présent plan et nous aident à orienter nos efforts en vue de faire de l'aéroport un lieu plus accessible, inclusif et accueillant pour tout le monde. Nous reconnaissons que l'accessibilité est un processus continu et nous poursuivrons notre collaboration avec la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan.





Conclusion

L'AAIH s'engage à offrir une aéro-gare accessible et inclusive aux personnes de toutes capacités. Nous accordons une grande importance aux commentaires de notre collectivité et encourageons tout le monde à nous faire part de ses suggestions. Dans le cadre de cet effort continu, nous nous efforçons d'offrir un environnement accueillant, sécuritaire et accessible pour tous. Le présent Plan représente nos actions et nos priorités actuelles, et il continuera d'évoluer à mesure que nous tirerons des enseignements de notre collectivité, apporterons des améliorations et trouverons de nouveaux moyens d'éliminer les obstacles. Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan.